



KINGERSHEIM

www.ville-kingersheim.fr



Designed by Freepik

Charte de **L'ACHAT DURABLE**

Sommaire

INTRODUCTION

1) LE CADRE JURIDIQUE DE L'ACHAT DURABLE

2) LA RÈGLE DE PONDÉRATION

3) LES FICHES PRATIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

4) ANNEXES : FICHES THÉMATIQUES

Le développement durable se définit comme l'aptitude à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » Gro Harlem BRUNDTLAND (1987).

L'achat durable est un outil stratégique pour atteindre cet objectif de développement durable et nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs impliqués, des décideurs politiques aux entreprises et aux consommateurs.

Depuis 2016, une réelle obligation juridique de tenir compte des objectifs de développement durable s'impose à tous les acheteurs

La commande publique est en effet un vecteur efficace pour progressivement diffuser de bonnes pratiques en matière de développement durable.

C'est donc tout naturellement qu'elle a fait l'objet récemment d'une grande réforme permettant l'introduction de considérations environnementales dans les marchés par les acheteurs, qui disposent désormais d'une importante liberté pour intégrer ces dispositions à toutes les étapes de l'achat.

La Commune de Kingersheim a déjà adopté une démarche visant à concilier l'environnement, l'économie et le social dans le cadre du programme de labélisation Cit'ergie.

Dans ce contexte, l'objectif de ce guide de l'achat durable sera de :

- Valoriser les produits, services et prestations, respectueux de l'environnement, dans la note finale attribuée aux candidats des marchés,
- S'orienter vers une consommation totalement durable,
- Garantir à la commune et à l'acheteur une sécurité juridique dans son acte d'achat vertueux.
- Donner des outils pratiques conduisant à une intégration simplifiée de critères de développement durable dans la politique d'achat de la ville.

Plus concrètement, un acheteur doit s'interroger lors de la définition de son besoin :

- sur l'approvisionnement durable (qui prend en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leurs extractions et exploitations) ;
- sur l'écoconception (qui fait allusion aux impacts environnementaux de son achat sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit, devant être intégrée dès la conception de celui-ci) ;
- sur l'écologie industrielle et territoriale (tendant à mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire) ;
- sur l'économie de la fonctionnalité (privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien) ;
- sur la consommation responsable (supposant la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat);
- sur l'allongement de la durée d'usage des produits (par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation)
- sur l'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets (y compris en réinjectant et en réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique).

Afin de parvenir à atteindre ce but ambitieux, le présent guide fournira les connaissances juridiques nécessaires à son accomplissement, il imposera également des règles de notations et enfin, il fournira des outils de soutien à la bonne pratique d'un achat responsable.

I) LE CADRE JURIDIQUE DE L'ACHAT DURABLE

Les avancées issues de l'Ordonnance du 23 juillet 2015

- Les premières clauses sociales et environnementales ont été confortées par l'article 38-1 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 qui permet d'en faire une condition d'exécution du marché : « les conditions d'exécution d'un marché peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social ou à l'emploi, à condition qu'elles soient liées à l'objet du marché public ».
- L'article 30 vient introduire le principe selon lequel la définition préalable des besoins doit prendre en compte « des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ».
- L'article 4 du décret du 25 mars 2016 dispose également que lorsque l'acheteur souhaite acquérir des travaux, fournitures ou services présentant des caractéristiques environnementales, sociales ou autres, il peut dans les spécifications techniques, les critères d'attribution ou les conditions d'exécution du marché public, exiger un label particulier qui prouve que les travaux, services ou fournitures correspondent aux caractéristiques requises.
(Toutefois, il convient de s'assurer que les exigences en matière de label : ne concernent que des critères liés à l'objet du marché ; soient fondées sur des critères objectivement vérifiables et non-discriminatoires ; soient établies par une procédure ouverte et transparente et soient fixées par un tiers sur lequel l'opérateur économique ne doit exercer aucune influence décisive).
- Les services ont également désormais la possibilité d'utiliser le coût global d'un produit ou d'une prestation pour comparer les offres entre elles ou prendre en compte des impacts environnementaux ou sociaux aux différentes étapes du cycle de vie du produit dont la définition est précisée dans le texte.
- Le choix des critères de sélection des offres peut également être l'occasion pour l'acheteur de prendre en compte des éléments de développement durable. L'article 62 du décret d'application retient ainsi parmi les critères possibles : les performances en matière de protection de l'environnement, l'approvisionnement direct de produits de l'agriculture, l'insertion professionnelle des publics en difficulté, la biodiversité ou encore le bien-être animal. Si de tels critères peuvent être choisis, c'est à la condition toutefois qu'ils soient en lien avec l'objet du marché public ou ses conditions d'exécution.

Les apports de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoient une mobilisation du secteur public en matière d'éco-responsabilité.

Ce texte fixe de nouvelles obligations en matière d'achat public.

Ces obligations couvrent des domaines tels que :

- la rénovation des bâtiments pour économiser l'énergie ;
- le développement de transports propres ;
- les points de charge pour les véhicules électriques et hybrides ;
- l'économie circulaire (article 4018) ;

Par exemple, les marchés publics du bâtiment doivent désormais respecter un certain nombre de critères et de clauses pour mieux économiser l'énergie, lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire.

De même, toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales doivent faire preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et doivent être, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale.

Cette loi indique également que le niveau de performance énergétique doit, pour tous travaux de rénovation énergétique, atteindre un seuil compatible avec les objectifs nationaux, en tenant compte des spécificités du bâti et en se rapprochant le plus possible des exigences applicables aux bâtiments neufs.

La consécration avec de la loi n°2221-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Cette loi, dite loi « Climat et Résilience », est venue renforcer le caractère obligatoire de certaines mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

• L'article 35 de cette loi vient ainsi concrétiser le principe de l'obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin qui figurait déjà aux articles L.211-1 et L. 3111-1 du code de la commande publique, en imposant cette fois l'obligation de prise en compte du développement durable dans les spécifications techniques.

• Ce même article introduit également l'obligation pour les acheteurs de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre.

• Les acheteurs devront également impérativement prévoir dans leurs marchés des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement.

Les dispositions de la loi climat et résilience entreront en vigueur, pour la plupart, à la date fixée par son décret d'application et au plus tard le 22 août 2026.

La consécration avec de la loi n°2221-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Les objectifs du PNAD sont clairs, avec deux buts majeurs à atteindre d'ici 2025 :

• Tous les contrats de la commande publique devront inclure au moins un critère environnemental

• Au moins 30 % des contrats de la commande publique devront intégrer une dimension sociale.

Ces évolutions réglementaires ont rendu nécessaire la mise en place d'une procédure détaillée et de pratiques de travail claires, permettant d'intégrer des considérations environnementales dans nos pièces contractuelles, dans un cadre sécurisé et pragmatique.

II LA PONDÉRATION DES CRITÈRES DE NOTATION

Afin d'enclencher une démarche pérenne visant à rendre nos marchés « durables », il est décidé :

- D'inclure systématiquement, dans tous les marchés publics, soit une clause de développement durable, soit un critère de sélection des offres en faveur de la protection de l'environnement (exemple : performance en matière de protection de l'environnement, cycle de vie, biodiversité, traitement des déchets ...).
- De fixer un pourcentage minimum de pondération, pour les critères liés à la protection de l'environnement. rite à l'article 2.3 ci-après, peut le cas échéant, être mise en œuvre.

Ainsi, pour tous les marchés de fournitures et de services, il devra être fixé un taux de pondération minimum de 20% pour le critère lié au développement durable.

S'agissant des marchés de travaux, il devra être fixé un taux minimum de pondération de 10% pour le critère lié au développement durable.

Il est cependant admis que pour les marchés dont l'objet ne permet pas l'application de ces mesures, ces derniers seront alors exonérés des prescriptions citées ci-dessus.

III DES FICHES PRATIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

La multitude des pièces transmises par les candidats lors d'une procédure d'achat peut rendre très difficile l'analyse et l'évaluation des aspects environnementaux des offres, notamment dans un contexte de perpétuelle mouvance des normes et référentiels.

La première étape consistera à collecter les données quantitatives et qualitatives dans les dossiers de candidature, les analyser, mais également établir un suivi en cours d'exécution afin de vérifier de la conformité des informations transmises.

Aussi, ce guide va consister à accompagner les acheteurs dans leurs démarches, pour une meilleure intégration et analyse des clauses environnementales dans leurs marchés, au travers de fiches pratiques et méthodologiques.

L'objectif de la démarche est d'une part de faciliter le travail des acheteurs, en fournissant une méthodologie

simplifiée d'analyse des offres des opérateurs économiques, et d'autre part, rendre l'achat durable efficace et encadré juridiquement afin de prévenir tout contentieux en lien avec l'analyse des offres.

Toutefois, cet outil qui se veut être un soutien aux services, n'a pas vocation à devenir une contrainte bloquante pour les achats de la collectivité.

Aussi, il est précisé que lorsque l'application de ces fiches s'avèrera incompatible avec l'objet du marché, ou risquera de porter atteinte à la sécurité juridique de la procédure, notamment lorsqu'elle ne permettra pas le bon respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats, alors il pourra être décidé d'exonérer ce marché de cette étape dans le cadre de l'analyse des offres.

1) Classement par thèmes

Il existe actuellement 12 fiches thématiques. D'autres fiches pourront venir compléter le guide.

- fiche n°1 : Espaces verts
- fiche n°2 : Éclairage public
- fiche n°3 : Énergie
- fiche n°4 : Véhicules
- fiche n°5 : Matériels informatiques
- fiche n°6 : Fournitures de bureau
- fiche n°7 : Produits d'entretien
- fiche n°8 : Électroménagers
- fiche n°9 : Vêtements
- fiche n°10 : Aliments
- fiche n°11 : Prestations intellectuelles
- fiche n°12 : Mobiliers, jeux, jouets

2) Grilles de notation

Chaque fiche permet d'accorder des points en fonction des spécificités techniques de l'offre analysée, regroupées en 6 critères.

La note finale sera alors jugée sur un total de 20 points de la manière suivante :

- 4 points pour l'appréciation des labels
- 4 points pour l'appréciation des méthodes de travail
- 4 points pour l'appréciation des produits utilisés
- 3 points pour l'appréciation du transport
- 2 points pour l'appréciation de l'innovation
- 3 points pour l'appréciation du cycle de vie

3) Documents justificatifs

L'acheteur devra s'attacher à vérifier les documents preuves, permettant de justifier l'octroi des points sur chaque critère.

Des exemples de documents justificatifs sont fournis dans chaque fiche et pour chaque critère, toutefois, d'autres éléments peuvent être pris en compte pour attester de la légitimité des points accordés.

ANNEXES - FICHES THÉMATIQUES

ESPACES VERTS

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - Ange bleu - Cygne Nordique - Ecolabel Européen - NF Environnement - EVE (Espaces Végétaux Écologiques) - Plante Bleue - ou autres labels équivalents 	<p>4 points : dispose de 2 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 points : ne dispose d'aucun de ces labels</p>	<p>Certificats</p> 
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Zéro produit phytosanitaire - Choix des plantes adapté aux changements climatiques - Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires - Usage raisonné de l'eau ou technique d'arrosage vertueuse - Formation des employés aux pratiques écologiques raisonnées - Utilisation de composteurs - Ramassage des déchets non compostables avant la tonte pour éviter la pollution des gisements - Analyse du sol avant tout amendement et fertilisation - Entretien extensif des espaces verts - Transmission des fiches techniques de sécurité de tous les produits utilisés 	<p>4 points : Au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Attestations certifiées</p> <p>Attestations de formation</p>
Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Produits composés de matières premières recyclées, renouvelables ou biodégradables - Produits biologiques - Produits labélisés (composteurs, lubrifiants...) - Produits non nocifs pour la santé - Bonus (+2 points) : Emballages recyclés, recyclables, compostables 	<p>4 points : Au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p>	<p>Fiches techniques détaillées</p>

		<p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p> <p>Bonus de 2 points pour les emballages (dans la limite de la note maximale de 20 points)</p>	
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements prévue dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (efforts faits pour limiter le nombre de kilomètres parcourus jusqu'au lieu de la mission) - Moyens de transport alternatifs aux véhicules thermiques (exemple : véhicules électriques, voie fluviale, ferroviaire ...) - Formation eco conduite des employés 	<p>3 points : les 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Marque et modèles des véhicules utilisés</p> <p>Descriptif des trajets en temps et en km</p>
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Pratiques sur d'autres chantiers</p>
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclage des déchets - Limitation des emballages - Origines des matières premières : paillage, végétaux de provenance régionale ... - Privilégier les produits réutilisables - Durabilité des produits utilisés - Limitation des déplacements pour le traitement des déchets 	<p>3 points : Au moins 4 3 des éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques</p>

ÉCLAIRAGE PUBLIC

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - Villes et Villages étoilés - ENEC + - Energy Star - Etiquette Energétique A++ 	<p>4 points : dispose de 3 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>3 points : dispose de 2 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces labels</p>	<p>Certificats</p> 
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de limiter de la quantité de lumière émise dans l'environnement (avec variateur) - Possibilité de maîtriser l'orientation de la lumière - Possibilité de maîtriser les choix de températures de couleurs - Possibilité d'extinction partielle ou complète de l'éclairage sur une durée donnée - Transmission, pour les produits proposés, des informations concernant : <ul style="list-style-type: none"> - La puissance lumineuse /km - L'orientation lumineuse en % - Distribution spectrale des lampes - Consommation énergétique/km 	<p>4 points : Au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p>
Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de source de lumière à LED - Eclairage équipé de réflecteurs efficaces de manière à éclairer uniquement ce qui doit être vu - Ampoules non apparentes à distance du luminaire afin de ne pas éblouir les usagers - Luminaires équipés de vasques avec verres plats et transparents installées à l'horizontale - Projecteurs asymétriques et orientés vers le bas - Proposition de détecteurs de présence - Lampes impactant le moins le fonctionnement biologique des humains et des écosystèmes (exemple : couleur jaune orangé) 	<p>4 points : Au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques détaillées</p> <p>Fiches de données de sécurité des produits</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Lampes limitant les impacts sur la faune (Insectes, oiseaux ...) - 		
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements prévue dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (efforts faits pour limiter le nombre de kilomètres parcourus jusqu'au lieu de la mission) - Moyens de transport alternatifs aux véhicules thermiques (exemple : véhicules électriques, voie fluviale, ferroviaire ...) 	<p>3 points : les 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Marque et modèles des véhicules utilisés</p> <p>Descriptif des trajets en temps et en km</p>
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Pratiques sur d'autres chantiers</p>
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclage optimum en fin de fin de vie, des déchets, des installations et/ou de leurs équipements - Origines des matières premières : provenance régionale ... - Durabilité des produits utilisés - Le fournisseur s'engage à reprendre les anciens luminaires ou lampes, pour qu'ils soient réutilisés, recyclés ou éliminés de façon à être valorisés 	<p>3 points : Au moins 4 des 3 des éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques</p>

ÉNERGIE (électricité/gaz)

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - Clair'énergie - EKO energy - TÜD SÜD - Naturemade (basic ou star) - ou autres labels équivalents 	<p>4 points : dispose du label Naturemade star ou équivalent ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces labels</p>	   
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Propose un service d'optimisation de la consommation d'énergie en intégrant un objectif chiffré de réduction des consommations (accompagnement, formations...) - Propose un accès permanent par une plateforme internet aux consommations de chaque point de livraison avec un système d'alerte par mail en cas de consommations anormales, afin de pouvoir travailler sur la maîtrise de l'énergie => tableau mensuel au format excel de suivi des consommations détaillées par PDL => graphique d'évolution des consommations et des dépenses => possibilité d'exporter (en format exploitable) et d'imprimer les données => données de télérelèves des sites => alertes lorsque les seuils de consommation et de dépassement de puissance par PDL auront été dépassés 	<p>8 points : tous les éléments cités sont respectés</p> <p>6 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>4 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Rapport d'activité annuel</p> <p>Exemples de supports de communication proposés</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Offre la possibilité aux citoyens de participer (sociétaire, financements d'unités de production...). - Propose des supports de communications permettant d'expliquer la démarche. Présente de bonnes pratiques ou encourage aux comportements économes (sensibilisation via la facture, valeur de référence, évolution des consommations dans le temps, articles d'information/sensibilisation « clé en main », à mettre en ligne sur le site de la collectivité...) 		
Production	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le gaz : % de biogaz proposé - Pour l'électricité : 100% électricité verte (hors obligation d'achat) avec Garanties d'Origine - le fournisseur produit lui-même l'énergie fournie (origine de la production précisée dans le mémoire) - Propose l'additionnalité c'est-à-dire que le fournisseur s'engage à réinvestir les recettes vers de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables (fonds de développement des EnR...) 	<p>1 point supplémentaire pour l'offre qui propose le % de biogaz le plus élevé pour le gaz ou le montant le plus important d'additionnalité pour l'électricité.</p> <p>3 points : 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Documents relatifs aux garanties d'origine ou équivalent</p> <p>Tout document attestant des investissements « verts » effectués</p> <p>Certificats précisant l'origine de la production.</p>
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>4 points : les 2 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	Pratiques sur d'autres chantiers

VÉHICULES LÉGERS

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - ORME EURO (de 5 à 6d) : vérification du protocole de mesure des consommations et missions polluantes (WLTP) - Label Pneumatique Européen : donne une indication sur la consommation de carburant et les éventuelles économies - Classe énergie / CO2 » : véhicule de classes A - Bonus ou malus à l'achat en lien avec l'étiquette Crit'air : 0 ou 1 - Véhicule présent dans la liste sélectionné par l'ADEME sur son site Car Labelling : http://carlabelling.ademe.fr/index/contexte_senjeux 	<p>5 points : tous les éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun élément cité n'est respecté</p>	<p>Les informations sur le label Pneumatique européen du véhicule sont présentes lors de l'achat de pneus ou de véhicules comportant ces pneus.</p> <p>Etiquette énergie</p> <p>Crit'air</p>  <p>Vignette Crit'Air attribuée aux véhicules 100% Électrique et Hydrogène</p> <p>Vignette Crit'Air 1 véhicules hybrides ou hybrides, mis en circulation depuis le 1er janvier 2011</p>
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie et disponibilité des pièces - Démarche environnementale menée par la société/le prestataire - Modèle hybride/électricité/hydrogène rechargeable/bioGNV. - Consommations de carburant ; - Émissions de CO2 ; - La formation à l'éco-conduite est proposée par le fournisseur 	<p>4 points : tous les éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>0 point : aucun élément cité n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques des véhicules</p> <p>Mémoire technique</p>
Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs proposés pour réduire la pollution du véhicule en fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ pot catalytique, ○ bio carburant, ○ ... - Durabilité des produits utilisés - Part des matériaux recyclés ou réutilisés proposés 	<p>4 points : tous les éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun élément cité n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques</p>

Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur/ Distributeur local : - de 30 km - Mode de livraison proposé : mutualisation du déplacement, livraison groupée, voie ferrée... - Formation à l'écoconduite des employés 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun élément cité n'est respecté</p>	Descriptif des trajets en temps et en km
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun élément cité n'est respecté</p>	Pratiques sur d'autres commandes
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositions pour le recyclage en fin de vie : <ul style="list-style-type: none"> - du véhicule - des pneus - des batteries. 	<p>3 points : au moins 3 des éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun élément cité n'est respecté</p>	Fiches techniques

MATÉRIELS INFORMATIQUES

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - Energy Star ou autres labels/certifications équivalent(e)s - TCO - Mobile Certifié Reconditionné - ou autres labels/certifications équivalent(e)s - Sélectionné par le Guide Topten (ADEME) : https://www.guidetopten.fr/ 	<p>4 points : dispose de 2 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces labels/certification</p>	 
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de la garantie sur les matériels (3 ans min avec une préférence pour une durée de 5 ans) sur site, qui concernent les pièces, la main-d'œuvre et les déplacements - Origines des matières premières : provenance régionale ... - Durabilité des produits utilisés - Taille adaptée aux besoins exprimés (pas de surcapacité) - La mémoire, le disque dur et la batterie doivent être facilement accessibles et pouvoir être remplacés - Prendre en compte l'ergonomie (sécurité, confort, efficacité) 	<p>4 points : tous les éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : 3 éléments et plus sont cités et respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Dossier technique détaillant la consommation électrique en charge, la consommation électrique en veille, la température maxi (en °C) en charge, le niveau de bruit (en dB) en charge et en veille</p> <p>Fiches techniques des matériels</p>
Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les appareils dont les matériaux sont facilement recyclables ou réutilisables - Favoriser les produits et matériaux peu consommateur d'énergie <ul style="list-style-type: none"> ○ écran d'ordinateur : mode marche en fonction de la taille de l'écran (en pouces) : <ul style="list-style-type: none"> 15 = 13W 17 à 19 = 18W 22 à 24 : 22 W 	<p>4 points : tous les éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Dossier technique détaillant la consommation électrique en charge, la consommation électrique en veille, la température maxi (en °C) en charge, le niveau de bruit (en Db) en charge et en veille</p> <p>Fiches techniques des appareils</p>

	<p>mode veille 0,5W</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exclure les appareils composés de substances cancérigènes, les métaux lourds et produits toxiques - Exiger des appareils ayant des fonctions de veille automatique 	<p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les livraisons afin de limiter les déplacements prévus dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre - Privilégier des transports alternatifs dans la mesure du possible (véhicules électriques) - Formation à l'écoconduite des employés 	<p>3 points : 3 éléments sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Marque et modèles des véhicules utilisés</p> <p>Descriptif des trajets en temps et en km</p>
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>1 point : 1 élément ou plus cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Pratiques dans d'autres marchés</p>
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise d'anciens appareils et composants pour qu'ils soient : réutilisés, recyclés ou éliminés de façon à être valorisés. - Exiger la reprise des palettes, des emballages - Exiger des emballages recyclables - Préférer des emballages recyclés - Limiter le nombre d'emballages 	<p>4 points : tous les éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Procédure de reprise des matériels acquis lorsqu'ils sont en fin de vie et leur lieu de dépôt</p> <p>Fiches techniques du produit</p>

FOURNITURES DE BUREAU

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - Ange bleu - Cygne Nordique - Ecolabel Européen - NF Environnement - FSC/PEFC - ou autres labels équivalents 	<p>4 points : dispose de 2 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces labels</p>	
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'utilisation des ressources naturelles en limitant le recours aux substances dangereuses. - Réduire la pollution de l'air et de l'eau (méthode de fabrication) - Limiter les conditionnements - Périodicité réduite des livraisons - Reprise des emballages en vue de leur revalorisation 	<p>4 points : au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Attestations certifiées</p>
Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Maximum de produits recyclés ou renouvelables - Produits issus de forêts gérées durablement (a minima 50 % de fibres recyclées) - Produits non blanchis ou blanchis sans chlore procédé TCF-PCF à privilégier) - Pas de solvant, de colorant ou de conservateur - Absence de substance toxique (éther, glycol, toluène, xylène, etc.) 	<p>4 points : au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques détaillées</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Gomme : produit en caoutchouc naturel ou latex sans colorant, non emballé - Craies à base de sulfate de calcium 		
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements prévue dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (efforts faits pour limiter le nombre de kilomètres parcourus jusqu'au lieu de la mission) - Moyens de transport alternatifs aux véhicules thermiques (exemple : véhicules électriques, voie fluviale, ferroviaire ...) - Formation éco conduite des employés 	<p>3 points : les 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Marque et modèles des véhicules utilisés</p> <p>Descriptif des trajets en temps et en km</p>
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Pratiques sur d'autres chantiers</p>
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclage des déchets - Limitation des emballages - Origines des matières premières : forêts gérées durablement - Produits rechargeables - Durabilité des produits utilisés (longueur d'écriture...) - Limitation des déplacements pour le traitement des déchets 	<p>3 points : au moins 3 des éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques</p>

PRODUITS D'ENTRETIEN

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - Ange bleu - Cygne Nordique (Nordic Swan) - Ecolabel Européen - NF Environnement - Ecocert – Ecodétergents - Nature et Progrès - Ecogarantie - ou autres labels équivalents 	<p>4 points : dispose de 3 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>3 points : dispose de 2 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces labels</p>	<p>Certificats</p> 
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de doseurs automatiques pour le dosage des produits - Fourniture d'instructions de dosage claires sur l'emballage - Un suivi qualitatif et quantitatif est fourni par le titulaire sous forme de bilan ou autre, permettant de réguler l'utilisation des produits - Propositions de formation des agents à l'utilisation des produits proposés - Utilisation de grands conditionnements pour limiter le suremballage - Emballages réutilisables ou rechargeables - Emballages fabriqués à partir de matières recyclées 	<p>4 points : Au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p>
Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - les produits contiennent des substances provenant de matériaux renouvelables et biodégradables - Pourcentage de dilution faible - Les ingrédients ne sont pas qualifiés par certaines phrases de risques - Les produits ne contiennent pas les ingrédients concernés par la directive européenne 66/548/CEE - Les produits ne contiennent pas de biocides, de phosphates et de phosphore - Les matières organiques et les tensioactifs sont biodégradables - Les produits sont concentrés - Le papier est fabriqué à partir de fibres recyclées 	<p>4 points : Au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques détaillées</p> <p>Fiches de données de sécurité des produits</p>

Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements prévue dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (efforts faits pour limiter le nombre de kilomètres parcourus jusqu'au lieu de la mission) - Moyens de transport alternatifs aux véhicules thermiques (exemple : véhicules électriques, voie fluviale, ferroviaire ...) - Livraison sur chaque site pour limiter les déplacements en fonctionnement 	<p>3 points : les 3 éléments cités sont respectés 2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés 1 point : seul 1 élément cité est respecté 0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Marque et modèles des véhicules utilisés</p> <p>Descriptif des trajets en temps et en km</p>
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés 1 point : seul 1 élément cité est respecté 0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Pratiques sur d'autres chantiers</p>
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclage des déchets - Limitation des emballages - Origines des matières premières : provenance régionale ... - Privilégier les produits réutilisables - Durabilité des produits utilisés - Le fournisseur s'engage à reprendre les emballages pour qu'ils soient réutilisés, recyclés ou éliminés de façon à être valorisés 	<p>3 points : Au moins 4 des 3 des éléments cités sont respectés 2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés 1 point : seul 1 élément cité est respecté 0 point : Aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques</p>

ÉLECTROMÉNAGERS :

réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge,

télévision

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - Energy Star ou autres labels/certifications équivalent(e)s - Sélectionné par le Guide Topten (ADEME) : https://www.guidetopten.fr/ - Etiquette Energie (ATTENTION niveau différent en fonction de l'appareil) : <ul style="list-style-type: none"> ○ A+++ : réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle. ATTENTION le niveau A+ est, de fait, le moins performant du point de vue énergétique pour ces appareils dans la mesure où les classes précédentes ne peuvent plus être fabriquées) ○ A++ : téléviseur (pas de A+++ actuellement sur le marché français). Demander un A+ ou mieux (mais pas en dessous de cela). <p>À noter : en 2021, la nouvelle étiquette énergie pour l'électroménager devrait permettre de revenir pour tous les appareils sur un classement de A à G.</p>	<p>4 points : 3 points sont respectés (meilleure étiquette énergie pour sa catégorie)</p> <p>3 points : seuls 2 points sont respectés (meilleure étiquette énergie pour sa catégorie)</p> <p>2 points : classe énergétique juste en dessous de la meilleure pour sa catégorie + 1 autre élément sont respectés</p> <p>2 points : uniquement 1 élément est respecté</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces éléments</p>	 
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de la garantie - Origines des matières premières : provenance régionale ... - Durabilité des produits utilisés - Taille adaptée aux besoins exprimés (pas de surcapacité) 	<p>4 points : au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p>

Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation annuelle d'électricité inférieure à : <ul style="list-style-type: none"> ○ réfrigérateur : 100kWh/an pour les table-top et les 1 porte sans congélateur. 200kWh/an pour les 1 et 2 portes avec congélateur. ○ congélateur : 200kWh/an ○ lave linge: 200kWh/an si hublot, 155 kWh/an si ouverture par le dessus ○ sèche-linge : appareil à condensation classe B ou mieux ○ téléviseur : mode marche 64W et mode veille 0,5W - Consommation annuelle d'eau inférieure à <ul style="list-style-type: none"> ○ lave-linge: 11 300 litres/an si hublot, 9000 litres/an si ouverture par le dessus ○ lave-vaisselle : 2 800 litres/an 	<p>4 points : les niveaux sont respectés</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques détaillées des produits</p>
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements prévue dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (efforts faits pour limiter l'impact environnemental lié à la livraison jusqu'au lieu de livraison) - Moyens de transport alternatifs aux véhicules thermiques (exemple : véhicules électriques, voie fluviale, ferroviaire ...) 	<p>3 points : les 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Marque et modèles des véhicules utilisés</p> <p>Descriptif des trajets en temps et en km</p>
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Présentation du fabricant ou du fournisseur</p>
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise d'anciens appareils et composants pour qu'ils soient : réutilisés, recyclés ou éliminés de façon à être valorisés. - Exiger la reprise des palettes, des emballages - Exiger des emballages recyclables - Préférer des emballages recyclés - Limiter le nombre d'emballages 	<p>3 points : les éléments cités sont respectés</p> <p>0 point : aucun élément cité n'est respecté</p>	<p>Fiches techniques du produit</p>

VÊTEMENTS

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - ECO LABEL - Gols (au moins 95 % de latex biologique) - Global Organic Textile Standard (le plus complet) - Confidence in textiles (garantie absence de produits toxique pour le corps et l'environnement) - Nordic Environmental Label - ou autres labels équivalents 	<p>4 points : dispose de 2 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces labels</p>	<p>Certificats</p> 
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'utilisation des ressources naturelles en limitant le recours aux substances dangereuses. - Utilisation de matière recyclée (polyester, coton, laine) - Provenance des matières premières - Réduire la pollution de l'air et de l'eau (méthode de fabrication) - Limiter les conditionnements - - Reprise des emballages en vue de leur revalorisation - - 	<p>4 points : au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Preuve concernant la provenance des fournitures</p> <p>Déclaration sur l'honneur que la fabrication des produits n'a pas requis l'emploi de main-d'œuvre enfantine dans les conditions contraires aux conventions internationales reconnues (les 8 conventions fondamentales de l'OIT)</p>
Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Maximum de produits recyclés ou renouvelables - Produits issus de forêts gérées durablement (au moins 50 % de fibres recyclées) - Mobiliers sans émissions de substances dangereuses ou métaux lourds garantissant la sécurité des utilisateurs 	<p>4 points : au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p>	<p>Fiches techniques détaillées</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Produit fonctionnant sans pile, préférer les batteries rechargeables - Pâte à modeler inodore - 	<p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p> <p>Bonus de 2 points pour les emballages (dans la limite de la note maximale de 20 points)</p>	
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements prévue dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (efforts faits pour limiter le nombre de kilomètres parcourus jusqu'au lieu de la mission) - Moyens de transport alternatifs aux véhicules thermiques (exemple : véhicules électriques, voie fluviale, ferroviaire ...) - Formation éco conduite des employés 	<p>3 points : les 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Marque et modèles des véhicules utilisés</p> <p>Descriptif des trajets en temps et en km</p>
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	Pratiques sur d'autres chantiers
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclage des déchets - Limitation des emballages - Origines des matières premières : forêts gérées durablement - Durabilité des produits utilisés - Limitation des déplacements pour le traitement des déchets 	<p>3 points : au moins 4 3 des éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	Fiches techniques

ALIMENTATION

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<p>Recommandations du GEMRCN (Groupe d'études des marchés de restaurations collectives et nutrition) + PNNS (programme de nutrition santé)</p> <p>Règlement CE n° 178/2002 – 852/2004 – 853/2004 – 183/2005 – 882/2004 – 854/2004 - 2073/2005 – 2074/2005 – 931/2011</p> <p>Règlement sur l'agriculture biologique : 2018/848</p> <p>Hygiène : règlement CE 178/2002 – 852 et 853/2004</p> <p>Plan alimentaire et grammages seront conformes aux recommandations du GEMRCN 2015</p>	<p>4 points : dispose de 2 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces labels</p>	<p>GEMRCN Et les nouvelles obligations nutritionnelles</p> <p>Programme national nutrition santé (PNNS) - Professionnels - Ministère des Solidarités et de la Santé</p> <div style="text-align: center;">  <p>Contrôlé par ECOCERT EN CUISINE</p> </div> <p>organisme de contrôle et de certification (3 niveaux de labélisation)</p>
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Transports des repas dans des véhicules conformes à la réglementation - Cagette en bois et cartons interdits - Contenant pour remise en température : pas de perturbateurs endocriniens (bisphénol A, phtalates, formaldéhydes, etc) – Bac inox à privilégier - Réduire et revaloriser les déchets - Le prestataire devra proposer une demi-journée de sensibilisation destinée aux agents de la Ville (qualité de service, hygiène.) - Devront fournir le nombre et les coordonnées des fournisseurs de proximité (150 km autour de la cuisine centrale) 	<p>4 points : au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun élément cité n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Preuve concernant la provenance des fournitures</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement en matière de limitation des emballages, des déchets de récupération des contenants alimentaires et leur recyclage - Engagements en matière d'emploi de personne en insertion ou handicapée 		
Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - DEMANDE DE 33 % OU 50 % D ALIMENT ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - Viandes provenant d'élevages engagés dans des démarches de développement durable - Traçabilité - Volailles nourries avec une alimentation 100 % végétale - Jambon cuit sera de préférence de qualité label rouge, porcs élevés sans antibiotique, sans OGM, sans farine animale ou hormone de croissance - Poissons et produits de la mer : filières durables (préciser la zone de pêche) - Œufs = label rouge ou biologique - Fruits et légumes issus de l'agriculture raisonnée ou biologique issue de circuits de proximités - Respecter les saisonnalités - Pain issu de l'agriculture biologique - Aucun OGM, produits issus du commerce équitable 	<p>4 points : au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun élément cité n'est respecté</p> <p>Bonus de 2 points pour les emballages (dans la limite de la note maximale de 20 points)</p>	<p>Traçabilité des produits</p> <p>Fiches techniques avec valeurs nutritionnelles</p> <p>Choix des recettes</p> <p>Préparations à partir d'aliments non transformés au préalable</p>
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements prévue dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (efforts faits pour limiter le nombre de kilomètres parcourus jusqu'au lieu de la mission) - Moyens de transport alternatifs aux véhicules thermiques (exemple : véhicules électriques, voie fluviale, ferroviaire ...) 	<p>3 points : les 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Marque et modèles des véhicules utilisés</p> <p>Descriptif des trajets en temps et en km</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Formation éco conduite des employés 		
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés 1 point : seul 1 élément cité est respecté 0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclage des déchets - Limitation des emballages - Adhésion à une structure pour le recyclage des mobiliers en fin de vie - Limitation des déplacements pour le traitement des déchets 	<p>3 points : au moins 4 3 des éléments cités sont respectés 2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés 1 point : seul 1 élément cité est respecté 0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	Fiches techniques

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> • ISO 14 001 ou 26 001 • Label engagé RSE • OPQIBI • ou autres labels/certifications équivalent(e)s 	<p>4 points : dispose de 2 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces labels/certification</p>	 
Méthodes de travail	<p>Impression raisonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imprimer sur du papier recyclé certifié (FSC, PEFC...) - Utiliser des encres végétales - Réutiliser le papier non-utilisé (en tant que feuille de brouillon, pour en faire des cahiers de brouillon...) - Préférence de rendus numériques <p>Fourniture raisonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - labels environnementaux <p>Sensibilisation des salariés aux questions environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation - Propositions et conseils en faveur du développement durable <p>Gestion durable des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tri du papier/carton/métal/verre - Compostage pour les déchets verts/organiques - Réutilisation du mobilier non utilisé avant d'acheter 	<p>6 points : tous les éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel avec photos à l'appui</p>  <p>Rapport d'activité annuel</p> <p>Exemples de supports de communication</p> <p>Charte d'engagement RSE du prestataire</p>

	Informatique, <ul style="list-style-type: none"> - choix de matériel performant du point de vue énergétique (label Energy Star, Guide topten...). 		
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les déplacements prévus dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (train, visio-conférence...) - PDA ou PDE en place - Indemnité kilométrique vélo proposée aux agents/employés - Moyens de transport alternatifs (vélos, VAE, véhicules électriques) - Formation à l'écoconduite des employés - Compensation carbone des déplacements effectués 	6 points : 5 éléments cités sont respectés 4 points : 4 éléments cités sont respectés 3 points : 3 éléments cités sont respectés 2 points : 2 éléments cités sont respectés 1 point : 1 élément cité est respecté 0 point : aucun des éléments cités n'est respecté	Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel Bilan carbone ou équivalent lié aux déplacements du prestataire. Certificat de compensation carbone
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement • Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché • Engagement/soutien du prestataire dans des démarches ou associations en lien avec la protection de l'environnement • Participation du prestataire à des actions de protection de l'environnement 	4 points : 4 éléments cités sont respectés 3 points : 3 éléments cités sont respectés 2 points : 2 éléments cités sont respectés 1 point : 1 élément cité est respecté 0 point : aucun des éléments cités n'est respecté	Pratiques sur d'autres missions
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> • pas d'évaluation sur ce point 		

MOBILIERS, JEUX ET JOUETS

CRITÈRE OBSERVÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	POINTS ACCORDÉS	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Label	<ul style="list-style-type: none"> - Ange bleu - NF Environnement - PEFC FSC - Geprüfte Sicherheit - ou autres labels équivalents Normes ISO 14001, 9001, EMAS ou équivalent Directive 2009/48/CE et le décret 2010/166 (jouets) 	<p>4 points : dispose de 2 ou plus de ces labels, ou en cours de certification</p> <p>2 points : dispose d'au moins un de ces labels ou en cours de certification</p> <p>0 point : ne dispose d'aucun de ces labels</p>	<p>Certificats</p> 
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie sur les matériels. - Favoriser le recours à des produits issus de forêts gérées durablement pour le mobilier en bois, et fabriqués à partir de matières premières recyclées - Limiter l'utilisation des ressources naturelles en limitant le recours aux substances dangereuses. - Réduire la pollution de l'air et de l'eau (méthode de fabrication) = sélection de fournisseurs engagés dans une démarche de développement durable - Mobilier facilement démontable et réparable (durée pendant laquelle les pièces détachées sont disponibles) - Produits durables, facilement triables et recyclables - Limiter les conditionnements 	<p>4 points : au moins 4 des éléments cités sont respectés</p> <p>3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés</p> <p>2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés</p> <p>1 point : seul 1 élément cité est respecté</p> <p>0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	<p>Descriptif dans le mémoire technique qui sera contractuel</p> <p>Preuve concernant la provenance des fournitures</p> <p>Déclaration sur l'honneur que la fabrication des produits n'a pas requis l'emploi de main-d'œuvre infantile dans les conditions contraires aux conventions internationales reconnues (les 8 conventions fondamentales de l'OIT)</p>

Produits utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Maximum de produits recyclés ou renouvelables - Produits issus de forêts gérées durablement (au moins 50 % de fibres recyclées) - Mobiliers sans émissions de substances dangereuses ou métaux lourds garantissant la sécurité des utilisateurs - Produit fonctionnant sans pile, préférer les batteries rechargeables - Pâte à modeler inodore 	<p>4 points : au moins 4 des éléments cités sont respectés 3 points : seuls 3 éléments cités sont respectés 2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés 1 point : seul 1 élément cité est respecté 0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p> <p>Bonus de 2 points pour les emballages (dans la limite de la note maximale de 20 points)</p>	Fiches techniques détaillées
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements prévue dans l'exécution du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (efforts faits pour limiter le nombre de kilomètres parcourus jusqu'au lieu de la mission) - Moyens de transport alternatifs aux véhicules thermiques (exemple : véhicules électriques, voie fluviale, ferroviaire ...) - Formation éco conduite des employés 	<p>3 points : les 3 éléments cités sont respectés 2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés 1 point : seul 1 élément cité est respecté 0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	Marque et modèles des véhicules utilisés Descriptif des trajets en temps et en km
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'innovation en faveur de la protection de l'environnement - Tout effort non répertorié dans le tableau, en faveur du développement durable et lié à l'objet du marché 	<p>2 points : 2 éléments cités sont respectés 1 point : seul 1 élément cité est respecté 0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	Pratiques sur d'autres chantiers
Cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclage des déchets - Reprise des emballages en vue de leur revalorisation - Origines des matières premières : forêts gérées durablement - Durabilité des produits utilisés - Adhésion à une structure pour le recyclage des mobiliers en fin de vie - Limitation des déplacements pour le traitement des déchets 	<p>3 points : au moins 3 des éléments cités sont respectés 2 points : seuls 2 éléments cités sont respectés 1 point : seul 1 élément cité est respecté 0 point : aucun des éléments cités n'est respecté</p>	Fiches techniques



Ville de
Kingersheim

Mairie - Place de la Libération
B.P. 80074 - 68262 KINGERSHEIM CEDEX
Tél : +33 (3) 89 57 04 00
Courriel : mairie@kingersheim.fr
www.ville-kingersheim.fr

